

HONDURAS

UN NOUVEAU PANORAMA POUR LES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS?

LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME DANS LE CONTEXTE ÉLECTORAL DE 2013



TABLE DES MATIERES

Honduras. Un nouveau panorama pour les droits de l'Homme au Honduras?

Auteurs: Maria José Vera Valdivieso et Sara Ballardini

Coordination: Maria José Vera Valdivieso

Ont collaboré à cette publication: Pascal Bodemeijer, Regula Fahrländer, Sarah Fritsch, Eva Scarfe, Pablo Stock Rojas et Maria Giovanna Tejjido Vázquez.

Design et graphiques: Matteo Motta (matmot.eu)

Traduction en français: Adeline Rony, Anaïs Lallemand, Agathe Décarsin et Clotilde Vasconi

Photos: Paola Reyes et PBI

Janvier 2014

Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de COSUDE, Iglesia Valdes, Misereor, Service civil de paix d'Allemagne, Sigrid Rausing Trust, Trocaire.

Version française imprimée grâce au soutien du Secours Catholique – Caritas France

PRESENTATION	4
1 INTRODUCTION	6
2 SITUATION DE LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS : LIMITATION DE L'ESPACE DE TRAVAIL	8
2.1 LES MODES D'ATTAQUE	8
2.1.1 MILITARISATION ET AGRESSIONS	8
2.1.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ABUSIVES	9
2.1.3 CALOMNIE, DIFFAMATION ET DISCREDIT	10
2.2 LES GROUPES VULNERABLES	12
2.2.1 LES PERSONNES LGBTI	12
2.2.2 LES FONCTIONNAIRES DE JUSTICE	13
2.2.3 JOURNALISTES ET PROFESSIONNEL(LE)S DES MEDIAS	13
2.2.4 FEMMES DEFENSEURES	14
Entretien avec Yesica Trinidad et Karla Lara	15
3 LE CONTEXTE ELECTORAL	18
3.1 ELEMENTS D'INQUIETUDE PREALABLES AUX ELECTIONS DU 24 NOVEMBRE 2013	18
3.1.1 LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE PAYS	18
Affaire Caso Luna Lopez contre Honduras	20
3.1.2 LES ATTAQUES CONTRE LES PERSONNES CANDIDATES OU LIEES AUX PARTIS POLITIQUES	21
3.1.3 LE CLIMAT ELECTORAL	21
3.2 LES ELECTIONS	22
CONCLUSIONS	24
LES RECOMMANDATIONS POUR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	25
SIGLES	26

PRESENTATION

Les Brigades de paix internationales (PBI) sont une organisation non gouvernementale qui promeut la protection des droits de l'Homme et la résolution des conflits par des moyens non-violents. A travers l'accompagnement international, PBI offre une protection pour les individus, les organisations et les communautés qui développent des actions pour défendre les droits de l'Homme, contribuant ainsi à la protection de leur espace de travail.

PBI compte actuellement des projets en Colombie (1994), au Guatemala (1983-1999, 2003), au Mexique (1999), au Kenya (2013) et au Honduras (2013), et développe un travail exploratoire en Indonésie. 16 groupes nationaux sont actifs en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

MANDAT DE PBI AU HONDURAS

PBI Honduras vise à contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme et au développement de processus participatifs dans le pays, grâce à une présence internationale qui apporte un soutien et sécurise l'espace de travail de ceux qui se heurtent à la répression du fait de leur action en faveur des droits de l'homme.

OBJECTIFS

- Assurer une présence internationale pour protéger l'espace politique et social des personnes qui défendent les droits de l'Homme, et pour faciliter la continuité de leur travail.
- Sensibiliser la communauté internationale sur la situation des droits de l'Homme au Honduras, grâce à l'envoi d'informations et aux contacts réguliers avec les organisations internationales et le corps diplomatique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.
- Sensibiliser la communauté internationale sur la nécessité de politiques, d'outils et de mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme.
- Faire comprendre au gouvernement du Honduras le fait que la communauté internationale est attentive à la situation des droits de l'Homme dans le pays, par l'envoi d'informations et par un dialogue permanent avec les autorités nationales.

L'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

NOTRE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT ET D'OBSERVATION INTERNATIONALE REPOSE SUR TROIS PRINCIPES :

La non-violence: nous accompagnons les personnes, les organisations et autres initiatives sociales qui défendent les droits de l'Homme de façon pacifique.

L'impartialité: PBI est indépendant des pouvoirs politiques et économiques. Nous travaillons avec les différents acteurs (officiels) impliqués dans le conflit, tels que les organisations sociales et les autorités publiques.

La non-ingérence: Nous respectons l'autonomie des organisations. Nous accompagnons les défenseurs des droits de l'Homme sans interférer dans leurs prises de décision.

L'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL SE MATERIALISE PAR

Une présence physique: nous visitons les sièges des organisations et des communautés accompagnées. Nous sommes présents en tant qu'observateurs lors d'événements et d'assemblées publiques, lorsque nos partenaires nous sollicitent.

Réunions avec les autorités: nous expliquons notre travail aux autorités locales, nationales et internationales. Nous exprimons notre préoccupation face aux attaques que subissent les individus, les organisations et autres initiatives sociales que nous accompagnons.

Diffusion de l'information: nous envoyons des informations à notre réseau de soutien, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, dans le but de le sensibiliser sur la réalité du quotidien des défenseurs des droits de l'Homme.

INTRODUCTION

Depuis le coup d'Etat qui a eu lieu au Honduras le 28 juin 2009, PBI a suivi avec inquiétude le développement de l'insécurité subie par les défenseurs des droits de l'Homme dans le pays.

En 2010, PBI a reçu une demande d'accompagnement international de la part de la Plateforme des droits humains du Honduras. Suite à cette sollicitation, nous avons effectué deux visites dans le pays en mai 2011 et en septembre 2012, pour nous rendre compte, sur le terrain, de la situation vécue par les défenseurs et évaluer si la méthode de travail de PBI était appropriée à leurs besoins de protection. Les missions se sont conclues par la publication de deux rapports publics¹, et par l'ouverture d'un projet d'accompagnement international en 2013.

Dans le contexte des élections qui ont eu lieu le 24 novembre 2013 et de détérioration continue de l'espace de travail des défenseurs des droits de l'Homme, l'objectif de PBI est de fournir, dans ce présent rapport, une mise à jour de la situation de vulnérabilité et de risque vécue par les défenseurs des droits de l'Homme. Nous avons voulu exposer cette situation à travers des cas concrets qui illustrent le mieux cette réalité. Il n'est malheureusement pas possible de tous les mentionner. C'est pourquoi il est important de souligner que les cas présentés dans ce rapport ne sont que quelques-uns des multiples exemples qui ont de graves incidences sur de nombreux individus, organisations et communautés au Honduras.

PBI réalise un travail d'accompagnement et d'observation internationale dans des pays où les défenseurs des droits de l'Homme souffrent d'agressions constantes. Sans cet accompagnement, ils ne pourraient pas continuer librement leur action. (PBI)



1. "Rapport de la mission exploratoire au Honduras: la situation des défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme", PBI Honduras, octobre 2011; et "La défense des droits de l'Homme: une activité à haut risque", PBI Honduras, janvier 2013

SITUATION DE LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS : LIMITATION DE L'ESPACE DE TRAVAIL

En septembre 2012, Navanethem (Navy) Pillay, la Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a demandé au gouvernement hondurien de prendre des mesures pour résoudre le problème de « l'insécurité chronique » que subissent les personnes travaillant dans le système judiciaire, les journalistes, et les défenseurs des droits de l'Homme. « Malheureusement, ces meurtres abominables ne sont pas des cas isolés », a déclaré la Haut-Commissaire, « il existe un climat menaçant d'insécurité et de violence au Honduras, et les défenseurs des droits de l'Homme sont victimes de menaces, d'intimidations, d'agressions physiques et d'assassinats. L'impunité pour ces violations est inacceptable. »²

2.1 LES MODES D'ATTAQUES

Dans l'ensemble, les situations et les modes d'attaques débouchant sur une diminution de l'espace de travail pour la défense des droits de l'Homme sont ceux que PBI a déjà présentés dans ses rapports précédents : notamment la militarisation, les poursuites judiciaires abusives, les accusations et diffamations.

2.1.1 MILITARISATION ET AGRESSIONS

Le gouvernement hondurien traite le problème de la violence, de la criminalité et de l'insécurité qui frappe le pays en renforçant la présence policière et armée dans les rues et en mettant en œuvre une politique de sécurité publique. Cependant, comme l'ont signalé différentes organisations internationales, cela pourrait conduire à une augmentation du nombre d'agressions et d'attaques contre ceux qui défendent de façon légale et légitime leurs droits, surtout si l'on prend en compte le contexte au Honduras pendant et après le coup d'Etat, pendant lequel des membres de l'armée comme de la police ont commis des

Les défenseurs des droits de l'Homme honduriens voudraient pouvoir travailler dans des conditions de paix et de sécurité. (PBI)



2. "Pillay demande des mesures pour faire face à "l'insécurité chronique" dont souffrent les avocats, journalistes et défenseurs des droits de l'Homme au Honduras", septembre 2012, Bureau du Haut-Commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme (déclaration en espagnol).

violations des droits de l'Homme³.

Depuis le mois d'avril 2013, les populations indigènes Lenca, accompagnées par le Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), organisent des manifestations de résistance pacifique contre le projet hydroélectrique Agua Zarca, situé sur le territoire de leurs ancêtres⁴. Ils dénoncent le fait que l'implantation du projet ait débuté sans qu'il y ait eu de consultation préalable et de consentement libre et informé des communautés concernées, en violation de la convention 169 de l'Organisation internationale du travail, ratifiée par le Honduras en 1995. L'opposition au barrage hydroélectrique d'Agua Zarca et à d'autres projets similaires, a conduit au harcèlement de plusieurs membres du COPINH, et, plus récemment, au dépôt de procédures juridiques à leur encontre, ainsi qu'à des assassinats.

Le 15 juillet 2013, l'armée a tiré contre des membres du peuple Lenca pendant une manifestation contre le projet Agua Zarca, entraînant la mort de Tomás García, dirigeant du COPINH. Son fils, Allan García Domínguez, a été blessé par balle. Ces événements ont été condamnés par diverses institutions, dont la Commission inter-américaine des droits de l'Homme (CIDH), qui a exhorté le Honduras à « adopter des mécanismes pour éviter un usage excessif de la force par les agents de l'Etat (...), et à enquêter sur ces actes de violence, à les résoudre judiciairement, et à punir les responsables »⁵.

2.1.2 PROCÉDURES JUDICIAIRES ABUSIVES

Les défenseurs des droits de l'Homme sont souvent confrontés à des procès qui ne garantissent pas le respect d'une procédure régulière. L'utilisation abusive du système judiciaire, caractérisée par des irrégularités, des faux témoignages, des accusations sans fondement, etc., conduit très souvent à ce que ces personnes soient plongées dans des procédures pénales qui les détruisent professionnellement et personnellement.

En septembre 2013, un tribunal d'Intibucá a prononcé une mesure de détention préventive contre Bertha Cáceres, coordinatrice général du COPINH. Tomás Gómez Membreño et Aureliano Molina Villanueva, membres de la même organisation, devaient se présenter au tribunal tous les 15 jours. Ils ont été accusés d'avoir incité des délits d'usurpation de terres et d'avoir commis des dommages au détriment de l'entreprise hydroélectrique DESA⁶. Bertha Cáceres, qui bénéficie de mesures préventives de la CIDH, fait à nouveau l'objet d'un autre procès depuis le mois de mai 2013, date à laquelle elle a été arrêtée pour possession illégale d'armes, arrestation considérée comme arbitraire par les organisations internationales des droits de l'Homme⁷.

Selon des informations publiques, Víctor Fernández, avocat défenseur des membres du COPINH et coordinateur du Grand mouvement pour la dignité et

3. "Lettre ouverte aux candidats à la présidence de la République du Honduras", Amnesty International, novembre 2013

4. "Rio Blanco: la lutte légitime du peuple lenca et l'arrogance des grands capitaux pour le pillage et la privatisation", COPINH, avril 2013

5. "La CIDH condamne l'assassinat du leader indigène lenca et les blessures infligées à un enfant dans une opération de l'armée du Honduras", CIDH, juin 2013

6. "Alerte urgente de m'Organisation mondiale contre la torture, en faveur des défenseurs du peuple lenca", COPINH, septembre 2013

7. "Honduras: Détention arbitraire et libération de Mme Bertha Cáceres et M. Tomás Gómez Membreño", Front Line Defenders, mai 2013

STRATEGIE LOCALE DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) POUR LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS

En 2010, l'UE a élaboré cette stratégie qui répond à la nécessité d'adapter les Lignes directrices de l'UE pour les défenseurs des droits de l'Homme (2004) au contexte du Honduras. Ayant constaté que les difficultés rencontrées par les défenseur(e)s des droits de l'Homme se sont intensifiées après le coup d'Etat de 2009, des éléments ont été mis en place dans ce document pour permettre une action commune des Etats membres, visant à faciliter la situation des défenseurs, qui vivent dans une situation de risque constante. Un plan d'action a été établi, qui comprend notamment l'échange constant d'informations avec des organisations sociales, des réunions avec les défenseurs des droits de l'Homme, un dialogue avec le gouvernement, des visites aux sièges des organisations menacées, l'observation des procès à l'encontre des activistes des droits de l'Homme, un suivi quant au respect des recommandations de la CIDH, etc.

Images de l'enterrement de Tomas Garcia, membre du COPINH, tué par balle pendant une manifestation contre le projet Agua Zarca (Paola Reyes)



LE PROJET HYDROELECTRIQUE D'« AGUA ZARCA »

Ce projet est conduit par l'entreprise hondurienne Desarrollos Energéticos S.A. (DESA), qui a obtenu la concession pour la construction de l'infrastructure hydroélectrique en 2010. Elle a obtenu des financements de la part de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), qui a accordé un prêt à l'entreprise en 2012. Le projet est mis en œuvre dans les départements de Santa Barbara et à Intibucá, sur les rives du fleuve Gualcarque. Il affecte les communautés Lenca de la zone, ainsi que celles qui habitent dans la région de Rio Blanco, dans la ville d'Intibucá. Ces communautés, qui figurent parmi les plus touchées, ont exprimé leur opposition au projet depuis le début, affirmant qu'elles étaient contre la privatisation de la rivière considérée comme sacrée dans les croyances Lenca, et que celle-ci entraînerait des dommages environnementaux, culturels et économiques, ainsi que le déplacement de familles et la militarisation de la zone.

La Justice (MADJ), a fait l'objet d'une plainte de la société minière de La Victoria, l'accusant d'incitation à la criminalité. M. Fernández enquêtait sur des allégations d'irrégularité concernant la légalité de l'enregistrement de la société et de ses activités dans le département d'Atlantida. Selon l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, l'utilisation de cette infraction pénale, au-delà du fait qu'elle était sans fondement, crée un précédent dangereux pour les défenseurs des droits de l'Homme dans le pays, dans la mesure où elle pourrait être utilisée pour entamer des poursuites contre leurs activités⁸.

Magdalena Morales, membre du Centre national des travailleurs de la campagne (CNTC), a été détenue le 27 juillet 2013 et accusée d'appropriation de terres. « Ils me persécutent pour avoir défendu les intérêts de 1 600 familles vivant dans la rue, qui ont refusé de partir après avoir été délogées, parce qu'elles n'avaient nulle part où aller. Nous sommes plus de 56 camarades, tous des petits paysans, à être poursuivis, même des personnes âgées », a-t-elle déclaré en octobre, lors de la visite d'une délégation suisse⁹.

La CIDH a exprimé sa préoccupation concernant la situation des individus et des collectifs qui se mobilisent pour la défense de la terre et du territoire et quant à l'utilisation de poursuites judiciaires à leur encontre. Cela est clairement exprimé dans son rapport sur les défenseurs des Amériques de 2011: « Les personnes qui entreprennent des activités sur le continent américain pour la promotion et la défense de leurs terres ancestrales et des ressources naturelles continuent à être discriminées par certaines autorités judiciaires nationales (...). De plus, dans certains Etats, une fois que les autorités ont conclu à l'absence de responsabilité des dirigeants indigènes accusés, de nouvelles actions sont intentées contre les magistrats qui ont prononcé le non-lieu, ou contre les avocats qui ont défendu la cause¹⁰ ». La CIDH a également enjoint l'Etat du Honduras à fournir une protection à ces groupes en raison des risques qu'ils subissent et de leur vulnérabilité. Le 18 décembre 2013 par exemple, la CIDH a publié des mesures conservatoires pour 38 personnes suite aux agressions dont ils ont été victimes du fait de leurs actions pour la défense de l'environnement¹¹. Parmi eux, 18 sont des indigènes du MADJ. Le coordonnateur du MADJ, Victor Fernandez, mentionné plus haut, a ainsi également bénéficié de ces mesures.

2.1.3 CALOMNIE, DIFFAMATION ET DISCREDIT

L'existence de campagnes visant à discréditer les ONG, afin de mettre en doute leur travail de promotion et de défense des droits de l'Homme a été dénoncée dans différents secteurs de la société civile. L'alerte a été donnée, à de nombreuses reprises, sur les conséquences négatives de cette stigmatisation, tant au niveau psychologique (provoquant peur et angoisse), que physique (mettant en jeu la vie des défenseurs des droits de l'Homme), tout en augmentant leur vulnérabilité face aux forces de sécurité de l'Etat et aux acteurs armés illégaux¹².

8. "Honduras: Harcèlement contre Bertha Oliva, Víctor Fernández et Aureliano Molina Villanueva", FIDH, novembre 2013

9. "Une délégation suisse s'engage à être la voix des victimes de violations des droits de l'Homme au Honduras", presse hondurienne, octobre 2013

10. "Second rapport sur la situation des défenseuses et défenseurs des droits de l'Homme dans les Amériques", CIDH, décembre 2011

11. "La Commission interaméricaine ordonne la protection des indigènes écologistes au Honduras", CEJIL, décembre 2013

12. "Criminalisation des défenseurs des droits de l'Homme en Amérique latine. Une approche depuis les organisations internationales et les réseaux européens", Oidhaco, Cifca et autres, juin 2012

En février 2013, pendant une conférence de presse, le colonel Germán Antonio Alfaro a accusé plusieurs défenseurs des droits de l'Homme et organisations de la société civile de mener une « campagne bien orchestrée de désinformation » et de publier des communications fausses et diffamatoires sur une force militaire dans la région d'Aguán, nuisant ainsi à l'image de la nation. Le militaire a fait référence à des sites internet et à des personnes qui ont dénoncé publiquement des abus de la part des militaires. Ces personnes et ces organisations mènent une lutte légitime et pacifique de défense des droits de l'Homme et promeuvent l'exercice du droit à la libre expression¹³. « Cette forme de stigmatisation publique expose directement les personnes concernées à d'importants risques, étant donné la situation des droits de l'Homme dans la région d'Aguán et, plus généralement au Honduras, où la criminalisation de ceux qui se risquent à communiquer sur les conflits agraires et environnementaux est systématique », affirme Reporters sans frontières¹⁴.

Germán Alfaro a de nouveau stigmatisé publiquement les petits producteurs de la Vallée d'Aguán en octobre 2013 : « Nous vous signalons l'existence de leaders d'un groupe de paysans qui sont résolus à se plaindre au niveau international et créent des pages internet pour salir l'image et dégrader le travail que font les forces armées dans le département de Colón », a déclaré le chef militaire¹⁵. En décembre dernier, le colonel a de nouveau calomnié le travail de promotion des droits de l'Homme, dénonçant le fait que l'Américaine Annie Bird, de l'organisation Rights Action, « mène des actions pour déstabiliser le secteur d'Aguán¹⁶ ». Dans un communiqué public, l'Alliance pour les droits de l'Homme (ADH) a dénoncé le fait que ces déclarations mettent en péril la vie de la défenseuse des droits de l'Homme¹⁷.

Le président hondurien lui-même, Porfirio Lobo, a affirmé pendant la campagne électorale récente qu'il y a « beaucoup d'organisations au niveau international qui essaient de dire que nous sommes dans un contexte de guerre, qu'il y a dans notre pays de la persécution politique, mais ce sont des situations qui n'existent pas, qui ne sont pas véridiques. » Le président a évoqué le fait que plusieurs de ses ministres avaient reçu beaucoup de critiques de la part d'ONG internationales sur des sujets qui ne sont pas avérés, remettant ainsi en question le travail et les démarches menés, et les dénonciations portées par ces ONG¹⁸.

Une autre campagne de diffamation a eu lieu en novembre 2013 : un programme de télévision a diffusé un télégramme diplomatique prétendument envoyé par Jorge Ramos Hernández Alcerro, l'ambassadeur du Honduras aux Etats-Unis, au président Porfirio Lobo. Ce télégramme contenait des commentaires négatifs sur la participation de certains dirigeants à une réunion au Congrès à Washington. « Si ce document est authentique, ce serait l'expression d'un mépris cynique de la part d'un fonctionnaire du Honduras pour les droits et le

13. "Un Commandant militaire accuse les défenseurs des droits de l'Homme d'orchestrer une campagne de désinformation", Front Line Defenders, février 2013

14. "Honduras: menaces et intimidations contre des journalistes de la part de l'armée et de la police", Reporters sans frontières, février 2013

15. "Honduras: un groupe paysan cherche à déstabiliser le processus électoral", El Herald, 26 octobre 2013

16. "Présence polémique de défenseurs des droits de l'Homme dans la zone du Bas Aguán", Tiempo, 16 décembre 2013

17. "Communiqué face aux accusations du Colonel Alfaro Escalante, chef de l'opération Xatruch", ADH, décembre 2013

18. "Lobo dit que la campagne contre les élections vient des ONGs", Tiempo, 10 octobre 2013

Bertha Caceres, coordinatrice du COPINH, a subi des pressions judiciaires du fait de son travail à la tête de l'organisation (Paolo Reyes)



La coordinatrice générale de l'organisation COFADEH, Bertha Oliva, a été l'objet de calomnies et de stigmatisations à plusieurs reprises (PBI)



bien-être des dirigeants des communautés d'un pays en proie à de la violence politique", a commenté José Miguel Vivanco, de Human Rights Watch¹⁹. Les dirigeants visés par ce document étaient notamment Bertha Oliva du Comité des familles de détenus disparus au Honduras (COFADEH) et Victor Fernandez du MADJ. De plus, le responsable du programme télévisé a discrédité Mme Oliva en remettant en cause la véracité de ses déclarations et la séquestration temporaire de deux membres du Projet d'accompagnement international au Honduras (PROAH) dans la communauté de la Nueva Esperanza, fait qui avait été dénoncé par le COFADEH. Plusieurs jours après la révélation de ce télégramme diplomatique, Bertha Oliva, Victor Fernandez et Aureliano Molina Villanueva (membre du COPINH) ont été la cible de harcèlement²⁰.

2.2 LES GROUPES VULNERABLES

Les groupes les plus vulnérables, que PBI a déjà mentionnés dans ses précédents rapports, sont les suivants : les personnes LGBTI (lesbiens, gays, bisexuels, transgenres et intersexués), les fonctionnaires de justice, les journalistes et les femmes défenseuses des droits humains.

2.2.1 LES PERSONNES LGBTI

En octobre 2013, la CIDH a exprimé sa préoccupation face à la violence exercée à l'encontre des personnes LGBTI. Elle a également relancé son appel aux Etats membres afin qu'ils adoptent des mesures pour empêcher et sanctionner de tels actes de violence²¹. Après avoir ratifié cet appel, la CIDH a créé, en novembre 2013, le Bureau du rapporteur des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, dans le but d'attirer une attention particulière sur les droits des personnes de ce groupe.

Les agressions que subissent les personnes LGBTI au Honduras ont déjà fait l'objet de nombreuses dénonciations. La violence s'est aggravée durant le coup d'Etat en raison de l'opposition des personnes LGBTI. Cette violence perdure encore aujourd'hui avec un niveau élevé d'impunité. En 2010, l'Examen périodique universel (EPU) des Nations unies recommandait au Honduras de prendre des mesures urgentes pour mettre fin à cette situation de violence. Par ailleurs, dans son rapport de 2012, la Commission nationale des droits de l'Homme (CONADEH) soulignait également l'obligation de l'Etat hondurien de protéger ce groupe de personnes vulnérables²².

L'une des agressions les plus récentes fut l'effraction des bureaux et le vol d'équipement de sécurité de l'association LGBTI Arcoiris à deux reprises en une seule semaine²³. Il faut rappeler qu'en 2007 Donny Reyes, trésorier de l'association, fut

19. "Honduras: les tactiques de discrédit mettent en péril les activistes", Human Rights Watch, novembre 2013

20. "Harcèlement contre Bertha Oliva, Víctor Fernández y Aureliano Molina Villanueva", Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, novembre 2013

21. "La CIDH exprime sa préoccupation face aux attaques de groupes violents, aux abus policiers et autres formes de violence contre les personnes LGBTI", CIDH, octobre 2013

22. "Rapport annuel 2012", CONADEH, 2012

23. "Seconde fouille illégale et vol dans les bureaux de l'association LGBT Arcoiris en une semaine", Front Line Defenders, septembre 2013

arrêté arbitrairement et battu par la police²⁴. C'est notamment en raison de ces faits et d'autres agressions que l'association bénéficie de mesures conservatoires de la CIDH.

Le 21 juillet 2013, à La Ceiba, Herwin Alexis Ramírez Chamorro fut assassiné. C'était un leader militant transsexuel défenseur des droits LGBTI²⁵. Trois mois plus tard, Edwin David Cálix López fut tué par balles à Tegucigalpa²⁶.

2.2.2 LES FONCTIONNAIRES DE JUSTICE

Selon les documents officiels de la CONADEH, 16 juristes furent assassinés en 2010. L'année suivante, 38 juristes furent assassinés, puis 15 en 2012 et 12 durant les premiers mois de l'année 2013. Au total, 65 fonctionnaires de justice ont trouvé la mort dans des circonstances violentes en moins de 4 ans et 97% de ces affaires restent impunies²⁷.

Il convient de rappeler le cas de l'assassinat de la juge Mireya Efigenia Mendoza Peña qui fut abattue par balles par des tueurs à gage en juillet 2013 alors qu'elle conduisait sa voiture.

Mme Mendoza, juge du Tribunal d'Instance d'El Progreso, était membre de l'Association des juges pour la démocratie (Asociación Jueces por la Democracia), une organisation non gouvernementale qui œuvre pour le renforcement du système judiciaire au Honduras. Son assassinat provoqua la consternation et fut condamné par de nombreux secteurs de la communauté nationale et internationale²⁸.

2.2.3 JOURNALISTES ET PROFESSIONNEL-LE-S DES MÉDIAS

Selon le gouvernement hondurien et le Haut-Commissariat des Nations unies pour la liberté d'expression, 28 journalistes ont été assassinés depuis le coup d'Etat de 2009²⁹.

En avril 2013, la défenseuse des droits de l'Homme et journaliste, Fidelina Sandoval, a été attaquée par arme à feu à quelques mètres de la chaîne de télévision où elle travaille³⁰. La journaliste couvre les événements sur les droits de l'Homme et les organisations sociales. Selon Reporters sans frontières, cette affaire présente les mêmes caractéristiques que celle de Karla Zelaya, séquestrée et torturée en novembre 2012, qui avait été menacée pour avoir couvert les mobilisations paysannes³¹.

Aníbal Barrow, présentateur d'un programme de télévision, a été séquestré

24. "Donny Reyes, trésorier de l'association Arcoiris, organisation hondurienne de défense des personnes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, fut arrêté arbitrairement le 18 mars 2007", Amnesty International, 2007

25. "Amnesty International condamne les récents homicides de personnes œuvrant en faveur de la justice, de l'égalité et des droits humains", Amnesty International, juillet 2013

26. "Ils assassinent un homosexuel et blesse son ami", La Prensa, 22 octobre 2013

27. "Avocats et juges en point de mire du crime au Honduras", Proceso Digital, 6 août 2013

28. "Amnesty International condamne les récents homicides de personnes œuvrant en faveur de la justice, de l'égalité et des droits humains", Amnesty International, juillet 2013

29. "Sénateurs des Eats-Unis; préoccupés par les élections au Honduras", El Herald, 15 novembre 2013

30. "Honduras: attaque contre la défenseuse des droits de l'Homme et journaliste Fidelina Sandoval", Front Line Defenders, avril 2013

31. "Les thèmes cruciaux de l'actualité nationale exposent les journalistes à un danger croissant", RSF, avril 2013

LE RAPPORT DE HUMAN RIGHTS WATCH

Dans son rapport de 2013, l'ONG Human Rights Watch dénonce également la situation alarmante des personnes LGBTI au Honduras. Elle estime que les personnes LGBTI sont un des groupes de personnes les plus vulnérables avec les journalistes et les paysans. L'organisation internationale de défense des droits de l'Homme souligne comme fait particulièrement préoccupant la participation présumée des membres de la police dans ces attaques violentes contre ce groupe. Dans ses rapports annuels, HRW dénonce de manière continue les agressions envers les personnes LGBTI, et fait allusion à l'impunité qui existe dans ces cas ainsi qu'à l'inefficacité de l'Etat hondurien à aborder la problématique de manière efficace.

le 24 juin 2013 et assassiné par la suite. Le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la CIDH a condamné ce crime et a demandé instamment aux autorités honduriennes d'enquêter, de juger et de punir les auteurs et commanditaires de ce crime³².

Le corps sans vie de Manuel Murillo Varela, caméraman et membre du parti Libertad y Refundación (LIBRE), a été retrouvé le 24 octobre 2013 à Tegucigalpa avec trois impacts de balles. La CIDH lui avait attribué des mesures conservatoires en 2010 après qu'il a dénoncé avoir été victime de séquestration et de torture par des policiers en civil. La directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a condamné cet assassinat³³.

Après les élections générales du 24 novembre 2013, plusieurs journalistes ont fait l'objet d'agressions lors des affrontements entre policiers et étudiants. Quelques jours plus tôt dans le département de Colón, César Obando Flores, de la radio locale « Libre Estéreo », a déclaré avoir reçu des appels téléphoniques le menaçant de mort s'il poursuivait la couverture des élections³⁴. Le 7 décembre, dans la ville de Danlí, le journaliste Juan Carlos Argeñal a été assassiné. Selon les informations reçues par le Rapporteur spécial de l'OEA (Organisation des états américains), Argeñal aurait reçu des menaces en lien avec son travail de journaliste³⁵.

Face à la série d'assassinats commis contre des professionnels de la communication, le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la CIDH a souligné la nécessité pour le Honduras de mettre en œuvre des mécanismes de protection spécifiques afin de veiller à la sécurité de ce groupe³⁶. Reporters sans frontières a souligné que « le climat de polarisation extrême de cette période électorale a augmenté les risques pour les journalistes. (...) La reconstruction de l'Etat de droit dépend pourtant de la transparence de l'Etat et du pluralisme des médias, garanti par le respect du travail des journalistes couvrant les thèmes brûlants de l'actualité »³⁷.

2.2.4 FEMMES DÉFENSEURES

A l'occasion de la journée internationale des femmes défenseures des droits humains, le 29 novembre 2013, le « Diagnostic méso-américain 2012 : Violence contre les femmes défenseures des droits humains en Méso-Amérique³⁸ » réalisé par l'initiative méso-américaine des femmes défenseures des droits humains » a été présenté. Selon ce rapport, entre 2010 et 2012, au moins 38 femmes militant pour les droits humains ont perdu la vie de manière violente au Guatemala, au Honduras et au Mexique. Par ailleurs, 414 agressions ont été enregistrées au total contre elles. Les femmes militant pour le droit à la terre et au territoire ainsi que celles dénonçant les violences ont été les plus attaquées. Sur la totalité des incidents enregistrés, 30% se sont déroulés au Guatemala, 28,74% au Honduras et 28,5% au Mexique. Dans 98% des cas, ces incidents restent impunis.

32. "Le Rapporteur spécial condamne l'assassinat de journalistes au Honduras", CIDH, avril 2013

33. "L'ONU condamne l'assassinat du caméraman hondurien Manuel Murillo Varela", Europa Press, 3 novembre 2013

34. "Plusieurs journalistes victimes de violence policière lors de manifestations étudiantes", RSF, novembre 2013

35. "Le Rapporteur spécial condamne l'assassinat de journalistes au Honduras", CIDH, décembre 2013

36. Ibid. 35

37. Ibid. 36

38. "Diagnostic 2012: Violence contre les défenseures des droits de l'Homme en Méso-Amérique", Initiative méso-américaine des femmes défenseures des droits humains, août 2013

ENTRETIEN AVEC YESICA TRINIDAD ET KARLA LARA, DU RESEAU NATIONAL DES DEFENSEURES DES DROITS HUMAINS (RED NACIONAL DE DEFENSORAS DE DDHH)

Afin de mieux comprendre les menaces auxquelles doivent faire face les femmes défenseures au Honduras, PBI s'est entretenu avec Yesica Trinidad et Karla Lara en décembre 2013.

Qu'est-ce que le « Réseau national des défenseures ? »

Karla Lara (KL) : C'est un espace qui réunit les femmes défenseures des droits humains ; nous entendons par défenseures les femmes qui sont engagées dans des espaces politiques organisés et qui font un travail de plaidoyer. Certaines collègues travaillent sur les droits des femmes et la santé reproductive, d'autres sur la communication, la santé, les droits des territoires, la défense de l'accès à la terre et toutes les luttes qui existent contre l'industrie extractive.

Comment voyez-vous la situation générale des femmes défenseures des droits humains au Honduras ?

Yesica Trinidad (YT) : Nous sommes en train de travailler à l'élaboration d'un diagnostic de la situation des femmes défenseures au Honduras. Nous avons fait le tour du pays pour aller là où il y a des soulèvements dans les régions, des femmes s'opposant aux mines et aux barrages hydroélectriques. A Nueva Esperanza, nous avons demandé à nous réunir avec un groupe de femmes défenseures. Nous leur avons expliqué ce que nous sommes en train de faire et l'une d'entre elles nous a répondu « Ah non, aucune d'entre nous n'est défenseure » et elles ont commencé à dire que la seule camarade qu'elles identifiaient comme étant défenseure était Concepción Gutiérrez, celle qui les avait représentées lorsque les membres de la PROAH avaient été séquestrés³⁹. Nous leur avons donc dit ce qu'était selon nous une femme défenseure. Elles ont réagi en disant : « Ah mais tout cela nous le faisons » et elles se sont demandé en riant pourquoi elles ne pouvaient pas concevoir qu'elles aussi étaient des défenseures. Elles nous ont alors expliqué : « Vous voyez, ici, ceux qui s'opposent, ce sont les hommes ». Les hommes sont à l'entrée et quand ils voient les voitures de la compagnie minière arriver, ils appellent les femmes qui placent les pierres et les troncs pour empêcher les voitures de passer, etc. Elles ont aussi creusé des tranchées notamment, mais ceux qui poursuivent le blocage, ce sont les hommes. Des questions comme celles-là montrent clairement l'importance d'aller parler avec les femmes pour leur faire prendre conscience que ce sont ces petites choses qui leur semblent insignifiantes qui constituent le travail de défenseure.

D'où viennent les principales menaces contre les femmes défenseures au Honduras ?

KL : Moi je dirais de l'Etat, sous toutes ses formes : policière, militaire... Ensuite, des tueurs à gage, cette autre forme d'organisation qui reste dans l'impunité. Nous nous sommes retrouvées face à plusieurs cas que nous n'avons pas pu accompagner comme nous l'aurions souhaité dans la mesure où on ne peut pas toujours identifier d'où vient la menace ou l'agression. Généralement, on en déduit qu'elle est associée au narcotrafic, au crime organisé, aux gangs, etc.

YT : Si vous êtes défenseure pour les droits des femmes, vous êtes confrontée aux fonctionnaires de justice, aux maris, aux agresseurs, qui généralement ob-

39. "Action urgente: deux membres de PROAH séquestrés par des hommes armés de l'entreprise minière à La Nueva Esperanza", PROAH, juillet 2013

L'« INITIATIVE MÉSO-AMÉRICAINNE DES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS »

Ce groupe a pour objectif de documenter et rendre public les actes de violence dont souffrent les femmes défenseures en Méso-Amérique et de générer des alternatives d'auto-protection, de protection et de sécurité. Son travail part du principe qu'une évaluation précise et continue de la violence subie est fondamentale pour éviter les agressions et y répondre de manière adéquate, afin de garantir la continuité de son travail. La première rencontre méso-américaine des femmes défenseures des droits humains a eu lieu en avril 2010 à Oaxaca au Mexique. Elle a rassemblé plus de 50 défenseures de différents pays de la région. La rencontre a permis de mettre en évidence la nécessité de documenter les cas de violence au niveau régional et de leur donner un suivi, mais elle a également servi à renforcer les réseaux et à donner des réponses communes. Actuellement, ce groupe est composé d'un comité de coordination, d'un réseau de réponses rapides et de plateformes nationales qui collaborent avec le comité de coordination.

tiennent des informations par les fonctionnaires de justice sur qui accompagne et aide cette défenseure. La militante qui suit un cas se trouve alors en situation de vulnérabilité.

KL : Les menaces les plus grandes pour les femmes défenseures du territoire sont les poursuites judiciaires abusives et la criminalisation à leur encontre. On les poursuit en justice en les accablant de nouvelles charges comme la sédition ou l'usurpation.

YT : Il y a des cas comme ceux de Bertha (Cáceres) et Magdalena (Morales) qui ont beaucoup de retentissement, et qui reçoivent du soutien et un accompagnement. Mais il existe aussi le cas de femmes poursuivies en justice à qui on ne prête pas attention. Par exemple, à El Triunfo, dans le Choluteca, neuf femmes sont poursuivies en justice et n'ont même pas un avocat à plein temps. Et ça ne se passe pas qu'à El Triunfo. Nous n'avons pas le temps de couvrir tous les cas.

Vous pensez que la violence domestique augmente lorsqu'une femme milite pour la défense des droits ?

KL : Oui, bien sûr, parce qu'il existe une pression sociale distincte pour les femmes qui militent et cela est lié à la famille. On nous dit qu'on laisse nos enfants, qu'on abandonne nos familles, qu'on ne s'occupe pas de nos maris, ou encore qu'on traîne dans les rues au lieu de nous occuper de la maison.

YT : Imaginez ! Pour une femme, devoir se confronter à la violence c'est difficile, mais pour une femme défenseure des droits humains, c'est d'autant plus difficile. Parce que ce n'est pas la même chose d'être défenseur et d'être défenseure. Un homme qui milite, quel prestige ! Il sauve le monde.

KL : Lui, il a sacrifié sa famille. Nous, nous l'avons abandonnée...

YT : Parfois, on nous dit : « Qu'est-ce que tu fais dans la rue comme ces femmes qui n'ont rien à faire, qui n'obéissent à personne? ». Nous sommes des désobéissantes, on ne peut rien faire de nous, c'est à peu près l'idée véhiculée. En plus, on nous fait des commentaires comme : « Ca y est ? Tu t'es trouvée une copine ? Un de ces jours, on va te retrouver main dans la main avec une femme ». Chaque jour c'est de plus en plus difficile de faire des choses qui avant paraissaient normales, comme aller boire un café, aller au parc, ou laisser les enfants sortir jouer dans la rue.

KL : Imagine aussi un homme qui se promène dans la rue, il part de l'Avenue des Proceres et il se dit « je vais aller à San Felipe, mais généralement il y a des policiers à l'arrêt de bus donc je vais marcher ». Vous pensez qu'une femme va faire le chemin à pied ? Les policiers vont lui mettre une main aux fesses et vont lui dire « Ohlala ma chérie, tu es bonne, ou je ne sais quoi. »

YT : Mais pour eux, ça, ce n'est pas de la violence. La violence, c'est seulement quand on te frappe, qu'on te laisse des marques visibles. Quand tu marches et qu'un policier te dit « Tu es bonne » et qu'il te touche, ça, ce n'est pas de la violence. On va te dire « Et pourquoi les as-tu approchés ? » ou « Pourquoi tu trainais comme ça ? » ou bien « Qu'est-ce que tu cherchais ? ». En tant qu'homme défenseur, tu es poursuivi, menacé, on te tire dessus. Mais pour une femme militante, c'est d'autant plus difficile parce que tu subis tout ce que subit le défenseur et en plus on te viole et on te harcèle à cause du travail que tu fais.

Quelle est votre analyse du futur ? Que va-t-il se passer pour les femmes défenseures ?

YT : Moi, je crois que la criminalisation envers les femmes défenseures des droits humains va augmenter, qu'il va y avoir de plus en plus de femmes poursuivies en justice. Je pense que les attaques contre les femmes vont devenir de plus en plus fortes, qu'elles vont devenir transnationales, qu'il va y avoir plus de soulèvements en région, mais aussi que de plus en plus de femmes vont être tuées, et de plus en plus de femmes défenseures vont être incarcérées...

Réseau national des défenseures du Honduras :
www.comppa.org/wordpress/?page_id=1659

Yesica Trinidad et Karla Lara, respectivement à gauche et à droite, lors d'une cérémonie du Réseau national des femmes défenseures du Honduras (PBI)



LE CONTEXTE ELECTORAL

3.1 ELEMENTS D'INQUIETUDE PREALABLES AUX ELECTIONS DU 24 NOVEMBRE 2013

3.1.1 LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE PAYS

Plusieurs organisations nationales et internationales ont sonné l'alerte quant à la situation des droits de l'Homme dans le pays. La perspective des élections a permis de faire davantage écho à ces préoccupations et donné l'espoir que les candidats s'engagent à aborder directement ces sujets dans leurs programmes électoraux.

Durant cette période pré-électorale, différentes initiatives visant à traiter ce problème des droits de l'Homme au Honduras ont été lancées. Un exemple fut celui de la signature par les candidats et la candidate à la présidentielle d'un Pacte national pour les droits de l'Homme, en août 2013⁴⁰. Dans ce pacte, ils s'engageaient à « réaliser tous les efforts institutionnels pour respecter et promouvoir les droits de l'Homme », et, notamment, à mettre en œuvre la première politique publique et le Plan d'action national en matière de droits de l'Homme.

Cette première politique publique et le Plan d'action national des droits de l'Homme⁴¹, connu sous le nom de Pacte, furent approuvés le 22 janvier 2013. Après un rappel sur la subsistance au Honduras « d'importants manques en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels », le Pacte prend en compte les recommandations adressées au pays centraméricain par les mécanismes de l'ONU et du Système interaméricain des droits de l'Homme. À cet égard, des actions spécifiques sont mentionnées pour améliorer la situation des défenseurs : voter une loi spéciale qui reconnaisse le droit de défendre les droits de l'Homme, établir des directives pour sanctionner les fonctionnaires publics qui ont criminalisé cette activité dans le cadre de leurs fonctions, et mettre la législation nationale en conformité avec la déclaration des Nations unies sur le droit à défendre les droits de l'Homme. Au moment de la rédaction du présent rapport, un avant-projet de « loi sur la protection des défenseurs

40. "Grand pacte national pour les droits de l'Homme au Honduras", Secrétariat d'Etat à la Justice et aux droits de l'Homme, août 2013

41. "Première politique publique et Plan d'action national en matière de droits de l'Homme", Secrétariat d'Etat à la Justice et aux droits de l'Homme, décembre 2012

et défenseurs des droits humains, des journalistes, des professionnels des médias et des fonctionnaires de justice⁴² » est en attente d'être approuvé par le Congrès national. Cependant, certaines organisations nationales et internationales ont déjà fait part de leur préoccupation quant aux lacunes du document qui constituent un réel problème pour la protection effective de ces groupes⁴³.

La communauté internationale s'est également vivement inquiétée d'un certain nombre de faits qui concernent le pouvoir judiciaire et mettent en doute son impartialité. La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) mentionne, dans un rapport postérieur aux élections, de « graves situations d'interférence politique ou irrégularités dans la nomination à de hautes fonctions liées à l'administration de la justice (...), situations qui mettent en doute l'indépendance du pouvoir judiciaire et la confiance dans le bureau du procureur, qui ont suscité une grande inquiétude »⁴⁴.

Il est fait allusion, par exemple, à la destitution de quatre magistrats de la chambre constitutionnelle de la Cour suprême de Justice par le Congrès national en décembre 2012. Gabriela Knaul, Rapporteur spéciale des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, a qualifié cet acte d'« atteinte grave à l'encontre de la démocratie du Honduras » et rappelé que les principes de stabilité et d'inamovibilité du juge sont une garantie fondamentale de la protection de l'indépendance judiciaire⁴⁵. D'autres organisations, comme la FIDH, se sont également alarmées de cette décision⁴⁶. De la même manière, des organismes nationaux, comme le CONADEH, ont qualifié cette décision d'« acte arbitraire, abusif et très imparfait de la part de l'administration publique, personnifiée par le Congrès national de la République »⁴⁷.

L'élection du procureur général du Ministère public et de son adjoint en août 2013 souleva aussi des protestations car elle a été organisée de manière irrégulière et peu transparente. La Coalition contre l'impunité, soutenue par plus de 20 organisations appartenant à la société civile hondurienne, exigea du Congrès par un communiqué la suspension de l'élection des procureurs, puisqu'elles avaient été organisées en violation de la Constitution⁴⁸.

Une restructuration du bureau du procureur chargé des questions de droits de l'Homme fut engagée en octobre 2013, accompagnée de mesures telle que la mutation des procureurs qui avançaient sur des affaires emblématiques liées aux défenseurs et défenseurs des droits de l'Homme⁴⁹. Les procureurs concernés par la mesure la dénoncèrent publiquement, alléguant qu'elle était due au fait qu'ils génaient le système en accusant des groupes au pouvoir⁵⁰. Dans cette

42. "Projet de loi sur la protection des défenseurs et défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des communicateurs sociaux et des opérateurs de justice", Secrétariat d'Etat à la Justice et aux droits de l'Homme, 2013

43. Voir le compte-rendu de l'audience « Mise en œuvre des mesures préventives au Honduras », du 28 novembre 2013

44. "Élections aux Honduras : militarisation et grave atteinte contre le pouvoir judiciaire", FIDH, CI-PRODEH et COFADEH, novembre 2013

45. "Atteinte grave à l'encontre de la démocratie au Honduras: la destitution de magistrats de la chambre constitutionnelle", OACNUDH, janvier 2013

46. Ibid. 44

47. "Rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'Homme sur l'état général des droits de l'Homme au Honduras et l'exercice de ses fonctions", CONADEH, année 2012

48. "Coalition contre l'impunité : L'élection du Procureur s'est organisée selon un processus obscur comprenant de graves irrégularités", Défenseur en ligne, août 2013.

49. " Ils punissent les procureurs du Ministère public engagés dans la lutte contre la corruption au Honduras", Comité pour la libre expression, novembre 2013.

50. "Schisme et malaise au Ministère public en raison de la mutation des procureurs", El Heraldo, 28 octobre 2013

Les organisations sociales honduriennes continuent de manifester contre la situation des droits de l'Homme dans le pays, réclamant une promotion et la défense de ces droits (PBI)



restructuration, une autre mesure fut également mise en œuvre : les cas d'homicides dans lesquels sont impliqués des agents étatiques feront désormais l'objet d'une enquête par un autre Ministère public. Cela fut perçu comme une fragilisation de la FEDH, alors que son renforcement était exigé de toute part⁵¹.

AFFAIRE LUNA LOPEZ CONTRE HONDURAS : NECESSITE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Le 18 mai 1998, Carlos Antonio Luna López, défenseur des droits de l'Homme et écologiste, fut assassiné à Catacamas, dans le département d'Olancho. L'affaire arriva jusqu'à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme qui conclut, dans son jugement, à la responsabilité de l'Etat du Honduras et émet à son égard une série de recommandations à suivre. Ces dernières n'ayant pas été exécutées, l'affaire fut alors transmise à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme.

La Cour émit son jugement en octobre 2013. Elle y a rappelé l'obligation qu'ont les Etats de « fournir les moyens nécessaires pour que les défenseurs des droits de l'Homme (...) puissent réaliser librement leurs activités ; de les protéger afin d'éviter toute atteinte à leur vie et garantir les conditions pour l'éradication des violations de la part d'agents étatiques ou de particuliers, ainsi que d'enquêter, de manière sérieuse et efficace, sur les violations commises à leur rencontre, en combattant l'impunité ».

La Cour réaffirme dans son arrêt la responsabilité de l'Etat hondurien en matière de violation des droits de l'Homme parmi lesquels le droit à la vie du défenseur. Elle liste également une série de recommandations pour garantir la réparation du préjudice subi aux victimes, parmi lesquelles figure l'obligation de procéder à une enquête sérieuse et de sanctionner les responsables. En outre, elle exhorte l'Etat à mettre en œuvre les initiatives prises en matière de protection des droits de l'Homme de manière effective et dans un délai raisonnable. En ce qui concerne la « loi sur les mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'Homme », la Cour établit une série de conditions que cette loi doit respecter, comme la participation de la société civile à son processus d'élaboration, l'adéquation entre la protection et les besoins de chaque défenseur, la promotion d'une culture de légitimation du travail des défenseurs et défenseuses, ainsi que l'allocation de ressources humaines et économiques suffisantes.

La décision de la Cour fut célébrée dans les milieux des droits de l'Homme et des écologistes qui soulignèrent l'accent mis dans le jugement sur la situation de vulnérabilité et de risque des personnes défenseuses des droits de l'Homme. Bien que la décision ne mentionne spécifiquement que les attaques subies par les activistes environnementaux, précisant que 16 d'entre eux furent assassinés entre 1991 et 2001, celle-ci fait également référence au risque subi par toute personne exerçant un travail de défense et de protection de n'importe quel droit fondamental.

Dans ce jugement, l'ordre d'adopter une politique publique intégrale en matière de protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme fut également salué comme une avancée compte tenu du contexte difficile et risqué que ces derniers subissent.

51. "Elections au Honduras : militarisation et grave atteinte contre le pouvoir judiciaire", FIDH, CIPRO-DEH et COFADEH, novembre 2013

3.1.2 LES ATTAQUES CONTRE LES PERSONNES CANDIDATES OU LIÉES AUX PARTIS POLITIQUES

Dans le cadre du processus électoral, des violences furent observées à l'encontre des personnes candidates ou liées à l'un des partis politiques participant, notamment au niveau départemental et municipal.

La FIDH a ainsi dénombré 39 assassinats et 6 attentats menés contre des opposants politiques dans les derniers mois⁵². De la même manière, Rights Action comptabilisait en octobre 2013 35 assassinats d'activistes de différents partis⁵³. Des membres du Sénat des Etats-Unis ont exprimé leur inquiétude dans une lettre adressée au Secrétaire d'Etat, John Kerry, appelant à ce que tous les efforts possibles soient réalisés pour garantir le déroulement d'élections libres, justes et pacifiques au Honduras⁵⁴. « Je suis très préoccupé par la violence continuelle au Honduras et son impact sur les élections du 24 novembre (...) nous avons reçu des rapports de menaces à l'encontre de journalistes et même d'assassinats de candidats », déclara Tim Kain, membre du Comité des relations extérieures du Sénat à l'initiative de la lettre.

3.1.3 LE CLIMAT ELECTORAL

Selon certaines enquêtes réalisées avant la journée du 24 novembre, il règne un mécontentement général au sein de la population hondurienne à l'égard du système de partis, de même qu'une insatisfaction pour la démocratie et une méfiance envers les institutions. Il ressort de ces sondages que 75% de la population n'est pas satisfaite du fonctionnement de la démocratie et que 52% n'a aucune confiance dans les partis politiques⁵⁵. Il s'agit de données pertinentes pour mesurer la santé démocratique d'un pays, dont il faudra tenir compte au moment d'analyser le processus électoral.

L'apparition d'alternatives qui mirent un terme au bipartisme existant dans le spectre politique hondurien, dominé historiquement par le Parti national et le Parti libéral, fut soulignée comme un élément positif. Des neuf partis qui se sont présentés aux élections, quatre d'entre eux sont nés après le coup d'Etat. Pour autant, les faits ont conduit certains acteurs à appréhender le processus électoral avec prudence et scepticisme.

Dès 2009, suite au coup d'Etat, mais surtout depuis les primaires qui ont eu lieu en novembre 2012 au cours desquelles des irrégularités furent constatées, plusieurs organisations ont exigé une réforme du système électoral, réforme qui n'a toujours pas été mise en place aujourd'hui. Le rapport de la Commission de la vérité et de la réconciliation « Pour que les faits ne se répètent pas » présenta 13 recommandations en ce sens, dont aucune n'a pour le moment été rendue effective. Certains des changements exigés par la Commission plaident pour un nettoyage des listes électorales, une plus grande transparence vis-à-vis du financement des campagnes électorales ainsi que l'impartialité des organismes élec-

52. "La FIDH a ainsi dénombré 39 assassinats et 6 attentats contre des opposants politiques dans les derniers mois", Défenseurs en ligne, novembre 2013

53. "Contexte du processus électoral hondurien 2012-2013 : liste incomplète des assassinats et attaques armées liées à la campagne politique au Honduras", Rights Action, octobre 2013

54. "La violence au Honduras inquiète les sénateurs américains dans un contexte de pré élection", Prensa Libre, 13 novembre 2013

55. "Le mécontentement citoyen et la reconfiguration du système de partis", CESPAD, décembre 2012

toraux⁵⁶. D'autre part, l'impartialité du Tribunal suprême électoral (TSE), la plus haute institution intervenant pour assurer la légalité des processus électoraux, a été mise en question par certains acteurs. Il est fait allusion au fait que deux de ses membres possédaient déjà une fonction électorale au moment d'être élu au TSE, en violation de l'article 52 de la Constitution⁵⁷.

Durant les mois précédents les élections, différentes déclarations vinrent questionner la capacité du gouvernement du Honduras à mener à bien des élections libres et justes. En conséquence, plusieurs organismes nationaux et internationaux déployèrent des missions d'observation durant le processus électoral avec pour objectif de le contrôler, de s'assurer de sa transparence et de son respect de la légalité. Selon l'UE, ces élections furent les plus observées de l'histoire du Honduras, avec 700 observateurs et accompagnateurs internationaux ainsi que 20 missions d'observation nationale, qui déployèrent un total de 15 000 observateurs⁵⁸. Des actes d'intimidation envers certaines délégations internationales ont été dénoncés, notamment les pressions exercées par la Direction de la migration, qui a fait irruption dans l'hôtel où les missions logeaient pour enregistrer leurs membres⁵⁹.

3.2 LES ÉLECTIONS

Les élections eurent lieu le 24 novembre, avec un taux de participation de 61%. Les résultats officiels déclarèrent comme vainqueur le candidat du Parti national, Juan Orlando Hernández, avec 36% des votes. La candidate du Parti LIBRE, Xiomara Castro, obtint 28% des votes et le candidat obtenant la troisième place fut Mauricio Villeda du Parti libéral avec 20%⁶⁰.

Immédiatement, de nombreuses dénonciations d'irrégularités émergèrent et certains secteurs de la société civile hondurienne rejetèrent les résultats officiels. Dans les semaines suivantes, plusieurs rapports évaluant le déroulement du processus électoral furent publiés, la plupart d'entre eux faisant ressortir l'existence d'anomalies. Dans leurs premières déclarations, l'Union européenne (UE) et l'Organisation des états américains (OEA), ont qualifié le dépouillement des votes de « transparent » et les résultats donnés par le TSE de « fiables »⁶¹. Pourtant, dans son rapport préliminaire, l'UE détaille différentes irrégularités observées telle que le peu de fiabilité des listes électorales, le déséquilibre évident en matière de visibilité des partis dans les médias ainsi que la réglementation défailante du système de financement des partis. De même, le rapport souligne certains aspects positifs, tels que la transparence du TSE et la représentation diverse des partis sur les tables électorales⁶². Il importe de souligner que l'un des observateurs de l'UE déclara les élections comme étant « peu transparentes » et « trompeuses ».

56. "Découvertes et recommandations : pour que les faits ne se répètent pas", Commission de la Vérité et de la Réconciliation, juillet 2011

57. "Environnement inconstitutionnel et élections générales au Honduras", Radio Progreso, novembre 2013

58. "Déclaration préliminaire : un vote et un dépouillement transparents après une campagne opaque et inégale", Mission d'observation internationale de l'Union européenne, novembre 2013

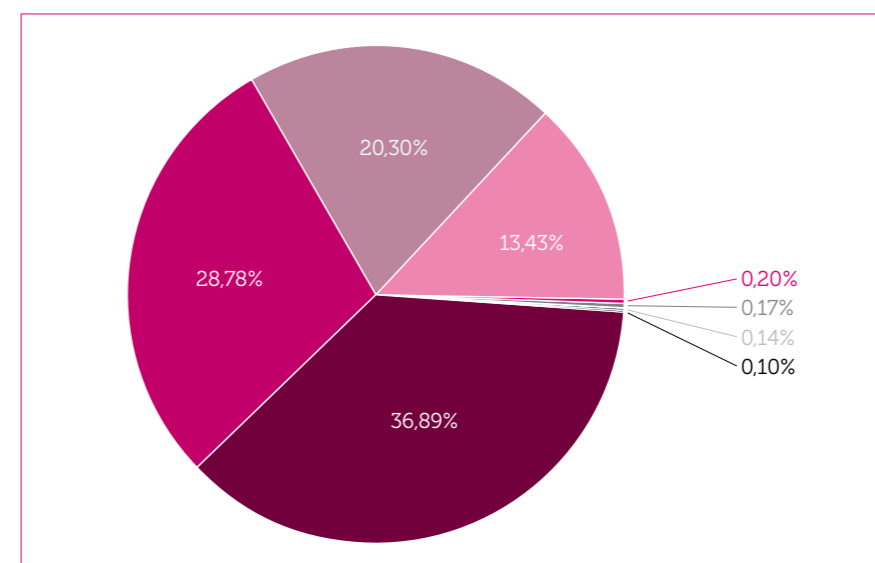
59. "Honduras : des agents de l'État hondurien harcèlent et intimident des observateurs internationaux des droits de l'Homme", Aler, novembre 2013

60. Résultats officiels du Tribunal suprême électoral

61. "L'UE et l'OEA certifient que les élections électorales du Honduras ont été pacifiques et transparentes", La Prensa, 26 novembre 2013

62. "Déclaration préliminaire : un vote et un dépouillement transparents après une campagne opaque et inégale", Mission d'observation internationale de l'Union européenne, Tegucigalpa, 26 novembre 2013

Centre de vote lors des élections du 24 novembre 2013 (Paola Reyes)



◀ RÉSULTATS OFFICIELS DES ÉLECTIONS DE 2013

SOURCE : TRIBUNAL SUPRÊME ÉLECTORAL DU HONDURAS, ELABORATION PROPRE

- Parti national du Honduras
Partido Nacional de Honduras
(Juan Orlando Hernández)
- Parti Liberté et Refondation
Partido Libertad y Refundación
(Xiomara Castro)
- Parti libéral du Honduras
Partido Liberal de Honduras
(Mauricio Villeda)
- Parti Anticorruption
Partido Anticorrupción
(Salvador Nasralla)
- Parti Alliance patriotique
Partido Alianza Patriótica
(Romeo Vásquez)
- Parti démocratique chrétien
Partido Demócrata Cristiano
(Orle Solís)
- Parti Innovation et Unité
Partido Innovación y Unidad
(Jorge Aguilar)
- Alliance UD-FAPER
Alianza UD-FAPER
(Andrés Pavón)

L'UE le désavoua immédiatement, affirmant qu'il avait violé le code de conduite des observateurs européens⁶³. Des citoyens européens, oeuvrant dans le cadre du groupe de travail « Honduras Delegation », ont écrit une lettre ouverte à la mission d'observation de l'UE faisant état de plusieurs irrégularités et dénonçant avec consternation la déclaration préliminaire de la délégation⁶⁴.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'OEA n'a toujours pas publié son rapport, de sorte qu'il n'est pas possible d'y faire référence.

Les organisations de la société civile se sont montrées davantage critiques quant à l'évaluation des élections. Le Centre d'études pour la démocratie (CESPAD) expose ses doutes sur la transparence du processus et, dans une approche plus globale, sur la démocratie du pays. Il fait référence à des irrégularités telles que le trafic d'influence qui amena le Parti national à prendre le contrôle de plusieurs bureaux de vote. Il dénonce également la falsification de certains actes tels que des problèmes techniques dans la transmission des données aux centres de vote. Il contextualise ces faits dans un cadre plus large de fragilité institutionnelle, soulignant la partialité du TSE, le manque de réactualisation des listes électorales, l'opacité dans le financement des partis politiques ainsi que la partialité des médias⁶⁵.

Même si l'observation internationale a été positive, le Centre de documentation du Honduras (CDH) s'accorde à signaler des irrégularités et pointe notamment le fait que la plupart des missions n'ont observé que la première phase du processus et non les autres, comme le transfert des PV de résultats au TSE ou encore le calcul global à partir des procès verbaux des bureaux de vote au sein même du TSE⁶⁶.

Certains partis politiques participants ont également élevé la voix, dénonçant des incohérences. Ils ont sollicité le recomptage des procès verbaux par le TSE⁶⁷.

63. "L'Union européenne désavoue un observateur des élections aux Honduras", La Prensa, 29 novembre 2013

64. "Lettre ouverte à la Mission d'observation électorale de l'Union européenne", Honduras Delegation, novembre 2013

65. "Élections générales de 2013 : plus de frustrations que de succès. Rapport d'observation", CESPAD, novembre 2013

66. "Résultats électoraux : doutes et possibilités de gouvernements au Honduras", CEDOH, décembre 2013

67. "Le Parti libéral annonce plus de 2.000 incohérences", El Heraldo, 27 novembre 2013

CONCLUSIONS

Avec le coup d'Etat de 2009, l'attention de la communauté internationale s'est tournée vers le Honduras à cause des violations commises à l'encontre des droits de l'Homme durant cette période et dénoncées par de nombreux secteurs. Après quelque temps, l'attention est retombée bien que la réalité de ce pays d'Amérique centrale reste alarmante. Les élections du 24 novembre 2013 ont permis de mettre à nouveau en lumière cette problématique et de démontrer que, cinq ans après le coup d'Etat, l'Etat hondurien reste inefficace lorsqu'il s'agit de protéger et de promouvoir les droits de l'Homme ainsi que l'intégrité des personnes qui défendent ces droits.

Dans ses rapports de 2011 et 2012, PBI rend compte de cette réalité et continue de le faire dans le rapport 2013. En effet, les événements de cette année montrent qu'il y a eu peu d'avancées dans le domaine. Ils reflètent également la persistance et l'augmentation de certaines dynamiques qui affectent le travail de défense des droits de l'Homme. Les modalités d'attaque, par exemple, sont toujours les mêmes : procédures judiciaires abusives, militarisation, diffamation, agressions physiques, etc. De la même manière, la violence continue de toucher particulièrement ceux qui défendent les territoires et la souveraineté des populations autochtones et paysannes, ainsi que ceux qui revendiquent les droits LGBTI. Il convient de souligner également la fréquence et la gravité des agressions commises contre les professionnels de la communication et les fonctionnaires de justice.

Le rôle des femmes défenseuses des droits n'est toujours pas reconnu alors qu'elles se trouvent dans des situations de risque et de vulnérabilité alarmantes, dans un contexte où les violences à l'encontre des femmes atteignent de hauts niveaux et restent impunies.

Le niveau d'impunité très élevé ainsi que les attaques portant atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire ont généré beaucoup d'inquiétudes en 2013, tant au niveau national qu'international. Durant cette période électorale et en dépit de l'attention de la communauté internationale pour assurer leur bon fonctionnement, PBI a constaté que les attaques qui portent préjudice au travail de défense des droits de l'Homme se sont poursuivies.

Il est important de souligner les conséquences néfastes qu'ont entraîné les accusations de certains représentants de l'Etat envers des organisations sociales nationales et internationales. Ces accusations exposent les organisations nationales à des risques plus élevés que ceux dont elles souffrent déjà, discréditent les rapports des organisations internationales et alimentent un climat de vulnérabilité et d'impunité.

A l'occasion des 10 ans de la mise en œuvre des Lignes directrices européennes sur les droits de l'Homme (2004) et des 15 ans de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme (1998), nous nous tournons à nouveau vers la communauté internationale afin qu'elle assume pleinement la protection de ceux qui défendent et promeuvent les droits de l'Homme au Honduras.

RECOMMANDATIONS POUR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Compte tenu de ce qui précède, il convient de renouveler certaines recommandations déjà énoncées par PBI en 2011 et 2012 à la communauté internationale et d'en ajouter d'autres, afin de contribuer à une amélioration des conditions d'exercice de la défense des droits de l'Homme.

Afin de renforcer les mécanismes internationaux de protection de ce travail ainsi que pour garantir la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'Homme, nous demandons :

AUX NATIONS UNIES DE :

- reconsidérer immédiatement la demande de plusieurs instances internationales et du gouvernement hondurien d'établir un bureau du Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme au Honduras ; et
- répondre à l'invitation permanente du gouvernement du Honduras faite aux Procédures spéciales et de programmer des visites destinées à évaluer la situation des droits économiques, sociaux et culturels.

A L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS ET A SES ETATS MEMBRES DE :

- rappeler à l'Etat hondurien qu'en tant que membre de l'OEA et signataire de la Convention américaine sur les droits de l'Homme, il doit donner suite aux recommandations faites par le Système interaméricain des droits de l'Homme ; et
- s'assurer que les politiques, les mécanismes de coopération, le commerce ainsi que les actions des entreprises des Etats membres respectent pleinement les droits de l'Homme.

A LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS DE L'HOMME DE :

- réaliser une visite in situ du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le cadre de l'invitation « ouverte et permanente » délivrée par l'Etat Hondurien à la CIDH, ainsi qu'une visite de la nouvelle Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes lesbiennes, gays, transsexuelles, bisexuelles qui prend ses fonctions en février 2014 ; et
- demander instamment à l'Etat hondurien d'approuver la « loi de protection pour les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes, les travailleurs sociaux et les fonctionnaires de justice » en attente d'approbation depuis août 2013. Cette loi prévoit un budget spécifique pour son application, ainsi qu'une concertation sur les mesures de protection des personnes bénéficiaires et des sanctions contre les fonctionnaires qui n'assurent pas la sécurité des défenseurs.

A L'UNION EUROPEENNE ET A SES ETATS MEMBRES DE :

- enforcer la mise en œuvre de la stratégie locale de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme au Honduras en multipliant les déclarations allant dans le sens de cette démarche et en dénonçant publiquement tous les actes d'agression, en se rendant aux sièges et aux événements publics, ainsi qu'en assistant aux audiences de procès contre les défenseurs, etc ;
- consacrer plus de moyens à la diffusion de la Stratégie auprès des organisations de la société civile, surtout celles des régions les plus éloignées de la capitale ;
- assurer que l'élaboration des programmes européens dont le but est de garantir la protection et la promotion des droits de l'Homme mettent en place des processus de consultation de la société civile, ainsi que des indicateurs et mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- impulser, au sein du G16, la création d'un espace dédié à l'examen du travail du pouvoir judiciaire dans les cas concrets d'attaque et de criminalisation des défenseurs des droits humains ; et
- garantir que les politiques, les mécanismes de coopération, le commerce ainsi que les actions des entreprises européennes respectent pleinement les droits de l'Homme.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ADH	Alliance pour les droits de l'Homme
AJD	Association des juges pour la démocratie
CDH	Centre de documentation du Honduras
CEJIL	Centre pour la Justice et le droit international
CESPAD	Centre d'études pour la démocratie
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'Homme
CNTC	Centre national des travailleurs agricoles
COFADEH	Comité des familles des détenus disparus du Honduras
CONADEH	Commission nationale des droits de l'Homme
COPINH	Conseil civique des organisations populaires et autochtones du Honduras
CourIDH	Cour interaméricaine des droits de l'Homme
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
FEDH	Bureau du procureur public chargé de la protection des droits de l'Homme
FIDH	Fédération internationale des ligues de droits de l'Homme
LGBTI	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués
MADJ	Grand mouvement pour la dignité et la Justice
OEA	Organisation des états américains
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Parti LIBRE	Parti Liberté et Refondation
PBI	Brigades de paix internationales
PROAH	Projet d'accompagnement international au Honduras
TSE	Tribunal suprême électoral
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Les Brigades de paix internationales sont une organisation non-gouvernementale qui œuvre pour la protection des droits de l'Homme et la régulation non-violente des conflits. Grâce à son travail d'accompagnement international, PBI offre une protection aux personnes, organisations et communautés qui développent des actions de défense des droits de l'Homme, contribuant ainsi à la protection de son espace de travail.

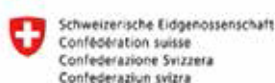
PBI mène actuellement plusieurs projets en Colombie (1994), au Guatemala (1983-1999, 2003), au Mexique (1999), au Kenya (2013) et au Honduras (2013), et développe également un travail exploratoire en Indonésie. Par ailleurs, 16 groupes nationaux faisant partie de l'organisation sont actifs en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

Le travail d'accompagnement et d'observation international que réalise PBI repose sur les trois principes de la non-violence, la non-ingérence et l'impartialité. Les activités de PBI se développent à travers un accompagnement physique, des rencontres avec les autorités et les instances locales, nationales et internationales, ainsi qu'à travers la diffusion d'informations à un vaste réseau de soutien à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Édition française imprimée grâce au soutien du Secours Catholique – Caritas France :



pbi honduras
abriendo espacios para la paz



trócaire

MISEREOR
IHR HILFSWERK

zfd Ziviler Friedensdienst

otto per mille
CHIESA VALDESE
LAVORO CIVILE E SERVIZI SOCIALI E FIDELITÀ

SIGRID RAUSING TRUST